

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

**CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION
L'ART DANS LES
CHAPELLES**

Date de convocation du Conseil Municipal

22 mai 2008

Date d'affichage : 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
M. BAUCHER à M. LE DORZE
Mme PESSEL à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION L'ART DANS LES CHAPELLES

Rapport de Christophe MARCHAND

L'association « L'Art dans les Chapelles » a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles de la vallée du Blavet et du Pays des Rohan en y organisant des expositions d'art contemporain.

Comme chaque été une exposition sera présentée à la Chapelle Ste Tréphine pendant les mois de juillet et août jusqu'aux journées du Patrimoine qui ont lieu le 3^{ème} week-end de septembre et pour la 1^{ère} année à la Chapelle de La Houssaye.

Les engagements respectifs de la ville et de l'association sont formalisés dans la convention ci-jointe, et donnent lieu au règlement d'une cotisation annuelle et des frais d'assurance liés à l'exposition qui s'élèvent à 4 711.79 € pour l'année 2008.

Nous vous proposons :

- D'émettre un avis favorable à la convention avec l'association « L'Art dans les chapelles » et d'autoriser le Maire à la signer

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 29 mai 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH